

Comité des finances et de vérification

Mandat

Janvier 2018

1. Introduction

Le Conseil d'administration de Nordiq Canada a le devoir d'assurer un suivi du fonctionnement et des affaires de Nordiq Canada; le rendement financier et la situation financière sont essentiels à cet égard.

2. Objectif

Le Conseil a délégué au comité des finances et de vérification (le « comité ») la responsabilité d'examiner les affaires financières de Nordiq Canada avec l'équipe de gestion de Nordiq Canada et autres et d'en faire rapport au Conseil.

3. Responsabilité

Relève du Conseil de Nordiq Canada.

4. Mandat

Le comité veillera à ce que les compétences, l'expérience et les perspectives pertinentes soient mises de l'avant pour évaluer les mesures prises par l'équipe de gestion, les vérificateurs externes, les gestionnaires de placement et autres et présenteront des rapports au Conseil au sujet des budgets, des contrôles et des rapports financiers, de la vérification externe et des investissements. Le comité gère également les initiatives d'investissement relatives au Fonds de développement Nordiq Canada, y compris la détermination annuelle du montant des fonds à verser.

5. Membres

Le comité sera composé d'au moins trois (3) membres du Conseil et seront nommés par le Conseil, en plus du directeur général. Le mandat des membres du Conseil au comité est d'une durée d'un an et se termine en date de l'assemblée générale annuelle.

6. Présidence du comité

Le président ou la présidente du comité sera sélectionné(e) par le Conseil de Nordiq Canada. Le président ou la présidente sera responsable de fournir un leadership au comité (convoquer les réunions, élaborer l'ordre du jour, assigner, superviser et coordonner le travail du comité) et d'agir à titre de représentant(e) du comité lors de communications avec le Conseil, les membres, les vérificateurs externes et autres.

7. Décisions

Le comité s'efforcera de prendre des décisions par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité voteront.

8. Réunions

- a. Les membres du comité se réuniront, en personne ou par conférence téléphonique, au moins quatre fois par année.
 - i. Une de ces réunions aura pour objectif d'examiner le budget de fonctionnement présenté par l'équipe de gestion pour l'année à venir et de recommander les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter avant de le soumettre au Conseil de Nordiq Canada pour fins d'approbation.
 - ii. Une deuxième et troisième réunion examinera les résultats de l'analyse des écarts fournie par l'équipe de gestion.
 - iii. Une quatrième réunion examinera l'ébauche des états financiers et toutes questions soulevées par les vérificateurs devant être portées à l'attention du Conseil, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil pour fins d'approbation.
 - iv. Lors de l'une de ces réunions, ou lors d'une réunion supplémentaire, le comité déterminera les fonds disponibles pour distribution à partir des revenus d'investissement du Fonds de développement Nordiq Canada.
- b. Le comité présentera un rapport à toutes les réunions du Conseil de Nordiq Canada et lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

9. Examen

Le mandat sera examiné et approuvé à chaque année par le Conseil.